

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 26 MAI 2020 – 20 H 30**  
**INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL**

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

**Etaient présents :**

Maurice ANDRIEU

Marie BERTHOUMIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Jérôme LANDES

Christiane LASCOUX

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, le plus jeune des conseillers.

En raison de la pandémie du coronavirus, la séance se déroule à huis-clos, sous la présidence dans un premier temps de M. Alain ROUGIE, le plus âgé des membres du conseil.

**1/ DELIBERATION ELECTION DU MAIRE**

M. ROUGIE indique que durant la campagne électorale, l'équipe présente a soutenu Mme Marie BERTHOUMIEU. Il y a lieu ce soir de voter pour confirmer ou pas Mme BERTHOUMIEU au poste de Maire. A l'issue du vote qui se fait à bulletin secret, M. Jérôme LANDES, le secrétaire de séance annonce le nombre de voix.

Marie BERTHOUMIEU est élue à **7 VOIX POUR**

**2/ DELIBERATION POUR ACCORDER DELEGATION AU MAIRE**

Une fois élue, Mme BERTHOUMIEU prend la parole pour remercier l'ensemble des élus de la confiance qui lui est faite. Elle demande aux élus de voter, selon les dispositions du CGCT (article L2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales), les compétences qui lui seront accordées durant le mandat. Elle fait lecture des 25 articles.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

**3/ DELIBERATION POUR CREATION DE POSTES D'ADJOINTS**

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, Mme le Maire propose qu'il soit créé 2 postes d'adjoints.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

#### **4/ DELIBERATION POUR LE POSTE DE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, Mme le Maire demande qui se porte candidat au poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Mme Christiane LASCOUX propose sa candidature. Le vote a lieu à bulletin secret. M. Jérôme LANDES procède au dépouillement.

Mme LASCOUX obtient 7 VOIX POUR

#### **5/ DELIBERATION POUR LE POSTE DE 2<sup>EME</sup> ADJOINT**

Mme le Maire demande qui se porte candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint. M. Jérôme LANDES propose sa candidature dans la mesure où il n'y a pas d'autres candidatures. Le vote se fait à bulletin secret. Suite au dépouillement, M. LANDES obtient 7 VOIX POUR.

#### **6/ DELIBERATION INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

Mme le Maire indique que l'article 92 et 93 de la Loi Engagement et Proximité ont pour objet de revaloriser les indemnités maximales des maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants afin de mieux rémunérer les élus des petites communes et de manière plus transparente car ils passent un temps important au service de leur commune et de leurs concitoyens. Une grille tarifaire encadre les effets de seuil. Ainsi, s'agissant des communes de moins de 500 habitants, les indemnités du maire sont augmentées de 50 %, passant de 661,20 € à 991,80 € bruts. Bien que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT, le conseil municipal peut, à la demande du maire, et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Mme le Maire propose que son indemnité soit de 800 € bruts par mois, soit 80,66 % de l'indemnité maximale.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

#### **6/ DELIBERATION INDEMNITES DE FONCTION DE LA PREMIERE ADJOINTE**

Mme le Maire indique que, selon le dernier barème, l'indemnité maximale des adjoints proposée par l'article 92 et 93 de la Loi Engagement et Proximité et l'article L 2123-24 du CGCT est fixée à 385,05 €.

Mme le Maire propose que l'indemnité brute par mois de Mme LASCOUX soit de 310 €, soit 80,50 % de l'indemnité maximale, compte-tenu des responsabilités qu'elle a occupées en tant qu'adjointe de l'ancienne mandature et de celles qu'elle aura en charge durant les 6 années à venir.

M. Jérôme LANDES, 2<sup>ème</sup> Adjoint, indique qu'il ne prendra pas d'indemnité comme il le fait depuis 26 ans qu'il est adjoint.

**VOTE : 7 VOIX POUR**

#### **7/ DELIBERATION DELEGUES COMMUNAUTE DES COMMUNES DU GRAND FIGEAC :**

- Titulaire : Marie BERTHOUMIEU
- Suppléant : Christiane LASCOUX

#### **8/ DELIBERATION DELEGUES SIAP DE THEMINES**

- Titulaire : Alain ROUGIE
- Suppléante : Marie BERTHOUMIEU

**9/ DELIBERATION DELEGUES DU SYDED :**

- Titulaire Marylène HARANG
- Suppléante : Christiane LASCOUX

**10/ DELIBERATION DELEGUES AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE DU LOT :**

- Titulaire Jérôme LANDES
- Suppléante : Marie BERTHOUMIEU

**11/ DELIBERATION DELEGUES AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY**

- Titulaire : Christiane LASCOUX
- Suppléante : Marylène HARANG

Avant de conclure la séance, Mme le Maire fait lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chaque membre de l'assemblée et indique que le budget sera voté le samedi 6 juin prochain à 10 h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15.